

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal du secteur de Laverlochère, le 6 janvier 2020 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Claude Lemens, conseiller;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller.

Est absent : Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Ajout des points suivants :

2.1.- Nomination d'un secrétaire d'assemblée

10.1- Sentier de l'entre-vent

10.2.- Dossier Piscine

10.3.- Suivi taxes foncière 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

20-01-01

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Bertrand Julien d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toutes autres modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2.1.- Nomination d'un secrétaire d'assemblée

CONSIDÉRANT l'absence de monsieur Yan Bergeron, directeur général, secrétaire-trésorier de la municipalité de Laverlochère-Angliers;

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir un secrétaire d'assemblée pour la séance actuelle;

20-01-02

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine que le conseil municipal autorise la nomination de madame Line Bélanger à titre de secrétaire d'assemblée pour la séance du 6 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.1- Adoption du procès-verbal du 2 décembre 2019.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

20-01-03

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.2- Adoption du procès-verbal du 17 décembre 2019.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

20-01-04

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.- Période de questions et demande verbale.

Les gens présents dans la salle posent leurs questions.

5.- Revenus

REVENUS DÉCEMBRE 2019

Location salle	1 103.09 \$
Assurance	44.00 \$
Mutation	38.25 \$
Confirmation taxes	2.76 \$
Loyer bureau MRC	14 803.03 \$

Loisir et Sport AT (Clubs Âge d'or)	2 062.50 \$
Taxes à rec	1 519.70 \$
Foncières	15 002.76 \$
Aqueduc	3 303.38 \$
Égout	334.47 \$
Traitement des eaux	857.48 \$
Mat. Résiduelle	3 023.83 \$
Dép. Congrès Lyne G.	445.05 \$
Intérêts	1 655.19 \$
Photocopiers	1.60 \$
Permis	25.00 \$
Arrondissement	0.02 \$
Total:	<u>44 222.11 \$</u>

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

20-01-05

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que les dépenses présentées pour le mois de décembre 2019 soient autorisées pour des factures s'élevant à 86 357.69 \$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 20 497.08 \$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 20 décembre 2019, totalisant des dépenses de 106 854.77 \$, plus une somme de 16 953.30 \$ consignée au rapport des salaires nets du 23 décembre 2019, le tout totalisant 123 808.07 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

6.1.- Demande de don de la part de la Fabrique de Laverlochère-Anglier
Demande de Monsieur Racette sur le don demandé en 2019. Une rencontre aura lieu en janvier pour préparer la politique de don. Une vérification sera faite auprès de la MRC, afin de déterminer si la Fabrique se qualifie pour une subvention auprès de la FDT.

7.- Dossiers municipaux

7.1.- TECQ

Les redditions de comptes seront effectuées au cours du mois de janvier.

7.2.- Transport adapté

CONSIDÉRANT que la Corporation du transport adapté du Témiscamingue (CTAT) a besoin d'une résolution de la part de la municipalité de Laverlochère-Angliers qui s'engage à verser sa contribution pour l'année 2020;

20-01-06

EN CONSÉQUENCE, il est proposé la conseillère Cindy Cotten que la municipalité de Laverlochère-Angliers autorise, à même le Fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue au montant de 3940\$ pour la période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;

QUE le conseil accepte de verser sa quote-part à la municipalité mandataire (MRCT) au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT et qu'il subventionne le service.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.3.- Gouvernance

7.3.1.- Reddition de compte Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projet particuliers d'amélioration

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Laverlochère-Angliers a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli pour le dossier 00027705-1-85052 (08) – 2018-07-26-27;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyé est de compétence municipale et admissible au PAV;

20-01-07

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers approuve les dépenses relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.3.2- Adoption du rapport d'activité annuel 2018-2019 (an 2) pour le plan de mise en œuvre du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 18 octobre 2017 et l'entrée en vigueur dudit schéma révisé le 25 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que toute autorité locale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la transmission au ministère de la Sécurité publique sera réalisée par la MRC de Témiscamingue, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, d'ici fin février 2020, conformément aux directives du ministère;

20-01-08

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyna Pine et résolu unanimement

D'ADOPTER le rapport d'activité incendie pour la période s'étendant du 25 octobre 2018 au 25 novembre 2019 (an 2) tel que présenté.

DE TRANSMETTRE le rapport d'activité incendie (an 2) au responsable du rapport à la MRC de Témiscamingue afin qu'il puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

7.3.3.- Révision frais de déplacement avec véhicule

CONSIDÉRANT le taux actuel de 0.45 \$ du km (Résolution 12-12-628);

CONSIDÉRANT que la MRC compense pour les déplacements à un taux de 0.46 \$ du km;

20-01-09

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'ajuster le prix de compensation pour les déplacements avec véhicule à 0.46 \$ du km, s'ajustant ainsi avec la MRC de Témiscamingue à partir du 1^{er} janvier 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.4.- Ressources humaines

7.4.1- Démission de l'employé 20-0005

L'employé 20-0005 a démissionné de son poste d'entretien ménager du centre communautaire d'Angliers. L'employé 20-0006, qui est déjà à notre emploi, a pris ces nouvelles responsabilités.

7.4.2- Adoption politique salariale 2020

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Laverlochère-Angliers s'est dotée d'une politique administrative;

20-01-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Claude Lemens d'adopter la politique administrative salariale 2020, en vigueur en date de la première période de paye de l'année, soit du 29 décembre 2019 au 4 janvier 2020, puis jointe au livre de paie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8- Rapport des comités.

8.1.- Brigade incendie

À la prochaine rencontre des directeurs généraux, un point sur la formation des pompiers sera discuté.

Une rencontre entre les pompiers du secteur d'Angliers et du secteur de Laverlochère sera organisée sous peu.

8.2.- Commission familiale et MADA

8.3.- Corporation de développement de Laverlochère et Angliers

8.4.- Centre communautaire

Le nettoyage de la moisissure a été effectué dans la semaine du 16 décembre 2019. Un suivi sera fait au cours des prochaines semaines.

8.5.- Éducation populaire

8.6.- Les promoteurs d'Angliers

8.7.- Comité des Loisirs et sports

8.8.- ÉLAN

8.9.- Comité consultatif d'urbanisme

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

9.1.- ZIS

La zone du village d'Angliers est retiré de la ZIS, nous discutons avec le MAMH pour retirer le secteur du Lac long.

9.2.- Poste Canada

Il semble peu probable que le courrier du secteur d'Angliers soit trié dans le secteur de Laverlochère dû à des contraintes d'espaces. (Colis et poste rural.) Les discussions sont en marche. Il est à noter que la poste située au marché Léane ne subira aucun changement.

Concernant le courrier dont les adresses sont masquées en noir, cela devrait cesser sous peu. Le centre de tri de Rouyn-Noranda a été avisé de la situation.

10.- Affaires nouvelles

10.1- Sentier de l'Entrevent

Il y aura une possibilité de tenir 2 évènements en 2020 dans le sentier de l'Entrevent.

10.2.- Dossier Piscine

Suivi de Monsieur Daniel Barrette sur le dossier

10.3.- Suivi taxes foncières passé dues.

L'envoi de lettre aux personnes avec des passé dû sur leur compte de taxe à eu un l'effet escompté. Les montants passés dû ont diminué de 71 360.14\$ à un montant total de 57 500.87\$.

10.4.- Rencontre de travail

Une rencontre de travail aura lieu le 21 janvier à 19h00 à Laverlochère, afin d'établir une politique de don. Cette rencontre servira aussi à discuter de nos différents sites de villégiature.

10.5.- Changement de statut sur immeuble

Daniel Dufault sera contacté, afin d'avoir la procédure pour transformer un immeuble en immeuble patrimonial.

11.- Information du maire.

12.- Période de questions.

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

13.- Clôture de l'assemblée.

Le président déclare la levée de la séance, il est 20h40.

Daniel Barrette, maire

Line Bélanger, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire